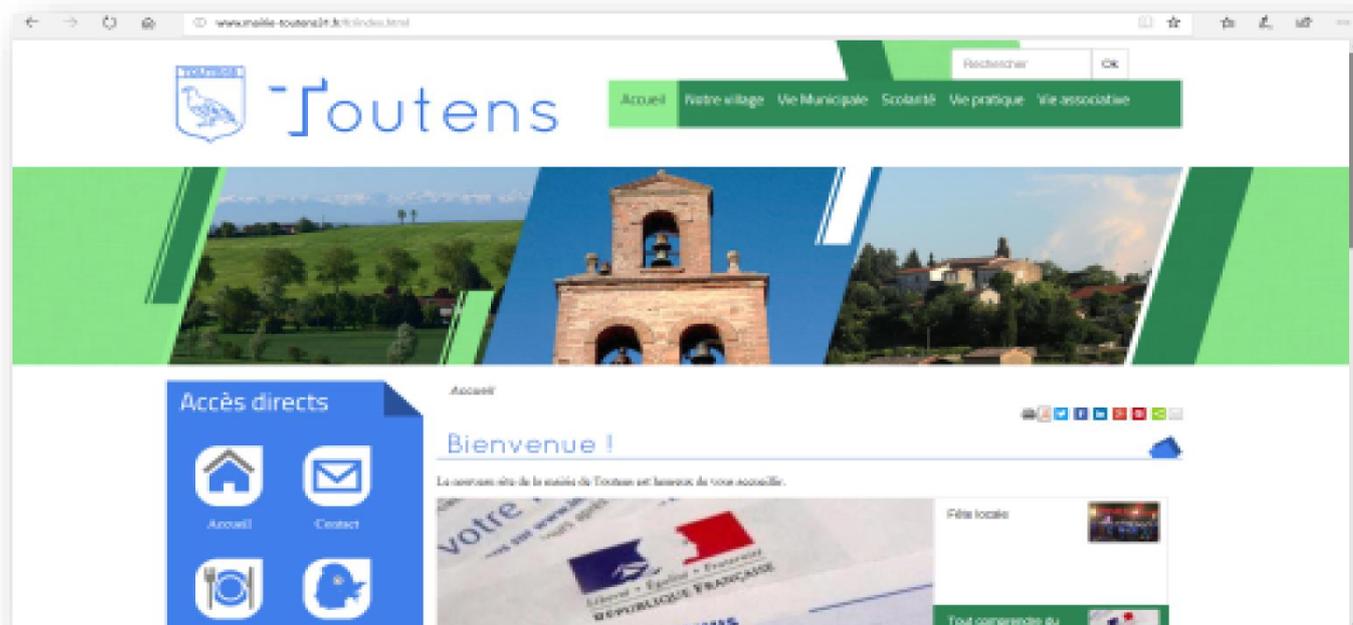


TOUTENS

BULLETIN COMMUNAL



Édition 2018



Retrouver toutes les infos sur le site internet de la mairie de
Toutens ! www.mairie-toutens31.fr

Mairie de Toutens

Le village
31460 TOUTENS

Tel. : 05 61 83 30 40

Fax : 05 61 83 30 40

Mail : mairie.toutens@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Mardi - Mercredi - Jeudi : 8h30 - 12h

Vendredi : 14h - 17h30

Permanences du Maire :

Le vendredi après-midi des semaines paires

Formulaire de contact

Au sommaire

- Vœux du Maire
- Délibérations du Conseil Municipal en 2018
- Rentrée scolaire 2018/2019
- SIPOM
- Bienvenue aux nouveaux habitants
- Vie associative
- Toutens Pratique
- Démarches administratives
- Permanences Terres du Lauragais
- Calendrier vacances scolaires zone C

Vœux du Maire

2019

Chères Toutensoises, chers Toutensois ,

2018 est terminé, aussi je vous adresse ainsi que l'équipe municipale une excellente année 2019. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers !

Pour notre commune, en novembre dernier, nous avons enfin obtenu les dotations de subvention du Conseil départemental concernant l'église. Elles s'élèvent à 117 600 € pour un montant de travaux HT de 294 000 €. Le chantier devrait commencer courant mars 2019.

Le projet de loi 2018 prévoit la fusion des communes. Avec cette fusion, nous subirons encore un service public qui obligera nos concitoyens à se déplacer pour les démarches administratives. Bien sûr nous ne sommes qu'une petite commune et dans ce contexte nous ne pouvons que subir ! Après la poste, les services des impôts, les supers intercommunalités, le gouvernement continue dans cette optique.

Aussi, je comprends la révolte des gilets jaunes qui revendiquent toutes ces injustices, mais je ne cautionne pas les actions des casseurs.

Dans ce monde qui ne tient plus compte des individus, je suis certain que la France se relèvera comme elle l'a toujours fait.

Je tiens à vous informer que je ne me représenterai pas en 2020. Je souhaite le meilleur pour mon successeur !

Pour terminer ce petit mot, je vous renouvelle tous mes vœux pour 2019.

Denis Magré



Cérémonie du 11 novembre 2018

Délibérations du Conseil Municipal 2018

 Vous trouverez ici l'essentiel des décisions prises en Conseil Municipal. Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

- 1- 22/03/2018 D 2018 03 01 : Délibération ESIT : Liquidation et patrimoniale du SIVUSEM
- 2- 22/03/2018 D 2018 03 02 : Délibération ESIT : Affectation du résultat 2017
- 3- 22/03/2018 D 2018 03 03 : Délibération ESIT : Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Tarabel pour 2018
- 4- 22/03/2018 D 2018 03 04 : Délibération ESIT : Retrait délibération accord étalement de la soule SIVUSEM dû par Tarabel aux autres communes
- 5- 22/03/2018 D 2018 03 05 : Délibération ESIT : Résultat budget école ESIT 2017 report sur budget école ESIT 2018
- 6- 22/03/2018 D 2018 03 06 : Délibération ESIT : Contrôle d'accès du groupe scolaire de Tarabel
- 7- 22/03/2018 D 2018 03 07 : Délibération ESIT : Gestion PPMS sur le groupe scolaire de Tarabel
- 8- 22/03/2018 D 2018 03 08 Délibération SDEHG : Participation petits travaux
- 9- 22/03/2018 D 2018 03 09 : Délibération Terres du Lauragais : Adhésion au SYMAR Val d'Ariège
- 10- 22/03/2018 D 2018 03 10 : Délibération Terres du Lauragais : Signature de la convention de mise à disposition de personnel et de matériel
- 11- 22/03/2018 D 2018 03 11 : Délibération Terres du Lauragais : Définition des contours de la compétence supplémentaire "culture" par la communauté de communes Terres du Lauragais
- 12- 22/03/2018 D 2018 03 12 : Délibération commune : Acquisition de radars pédagogiques
- 13- 22/03/2018 D 2018 03 13 : Délibération SITPA : Répartition de l'actif et du passif
- 14- 06/04/2018 D 2018 04 14 : Délibération ESIT : Retrait délibération accord étalement de la soule SIVUSEM dû par Tarabel aux autres communes (annule et remplace la précédente)
- 15- 12/04/2018 D 2018 04 15 Délibération commune : Taux d'imposition 2018
- 16- 12/04/2018 D 2018 04 16 : Délibération commune : Approbation du compte administratif 2017 17 12/04/2018 D 2018 04 17 Approbation du budget 2018
- 18- 12/04/2018 D 2018 04 18 Délibération commune : Tarif concessions du cimetière
- 19- 12/04/2018 D 2018 04 19 : Délibération ESIT : Liquidation et patrimoniale du SIVUSEM (annule et remplace la précédente)
- 20- 12/04/2018 D 2018 04 20 Délibération commune : Pose d'un poteau incendie
- 21- 12/04/2018 D 2018 04 21 : Délibération commune : Rénovation de l'éclairage du parking ancien terrain de pétanque
- 22- 12/04/2018 Affectation du résultat 2017
- 23- 12/04/2018 D 2018 04 22 Délibération commune : Travaux cimetière
- 24- 13/06/2016 Décision modificative n° 1
- 25- 11/10/2018 D 2018 10 23 : Délibération Terres du Lauragais : Autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme
- 26- 11/10/2018 D 2018 10 24 : Délibération commune : Indemnité de conseil au percepteur de Caraman
- 27- 11/10/2018 D 2018 10 25 : Délibération Terres du Lauragais : Désignation d'un membre suppléant à la CLECT
- 28- 11/10/2018 D 2018 10 26 : Délibération ESIT : Augmentation du prix de la garderie au 01/01/2019
- 29- 29/11/2018 D 2018 11 27 : Délibération Terres du Lauragais : Approbation des statuts de la communauté de communes
- 30- 29/11/2018 D 2018 11 28 : Délibération Terres du Lauragais : Dégâts d'orage
- 31- 29/11/2018 D 2018 11 29 : Délibération Terres du Lauragais : Approbation rapport de la CLECT
- 32- 29/11/2018 D 2018 11 30 : Délibération Centre de gestion : Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2019
- 33- 29/11/2018 : FCTVA pour 2019
- 34- 29/11/2018 D 2018 11 31 : Délibération commune : Désignation d'un représentant à la Protection des Données de la commune
- 35- 29/11/2018 D 2018 11 32 : Délibération commune : Désignation délégués à la commission de contrôle des Elections
- 36- 29/11/2018 D 2018 11 33 : Délibération Conseil Départemental : Soutien conseil départemental 31

➞ En octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de faire un don de 1000 € pour les sinistrés de l'Aude.

Rentrée scolaire 2018/2019

📁 Quelques nouvelles de l'école...

Pour cette année scolaire 2018-2019, le groupe scolaire de l'Entente Intercommunale compte 9 classes :

- 3 classes maternelles avec 74 élèves, sous la direction de Mme Costis ;
- 6 classes élémentaires avec 131 élèves, sous la direction de Mme Orombel.

L'année 2018 a été marquée pour l'ensemble des communes par la liquidation du SIVUSEM, syndicat créé pour gérer le regroupement pédagogique intercommunal au début des années 2000.

Outre les achats courants et l'entretien des locaux, des améliorations ont été apportées pour la sécurité des bâtiments et la mise en conformité de la cuisine.



La mise en place d'un service d'aide aux devoirs vient compléter les activités périscolaires déjà présentes depuis quelques années. Des enseignants volontaires l'assureront.

Une augmentation du prix de la garderie a été votée et sera mise en place au début de l'année 2019, ainsi qu'un système de pénalité pour les parents qui récupéreront leurs enfants après 18h30.



Les mairies des 6 communes ont remercié les enseignants pour leur participation aux commémorations du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Cécile Maupoint
1^{ère} Adjointe

Préambule : Chers concitoyens, nous constatons une augmentation régulière de nos déchets, et malheureusement je m'aperçois que nombre d'entre vous ne respecte pas les consignes concernant les ordures ménagères :

- ➔ Les ordures ménagères doivent être systématiquement mises dans un sac afin de limiter le lavage des containers et les odeurs nauséabondes qui s'en échappent en été ;
- ➔ Afin d'éviter que des cartons ou plastiques s'envolent dans la commune, pensez simplement à plier ou écraser les cartons ;
- ➔ Aucun autre déchet ne doit être déposé auprès des containers ;
- ➔ Pour les objets ne faisant pas partie des OM ou de type cartons de gros volumes, ceux-ci doivent être déposés à la déchetterie de Caraman, les heures d'ouverture/fermeture vous sont rappelées plus bas.

Sachez que lorsque les agents intercommunaux ramassent vos déchets qui auraient dû être déposés en déchetterie, le ramassage de ces déchets est facturé à la Commune par la déchetterie et donc bien évidemment reporté sur nos impôts locaux.

Je sais que je peux compter sur votre civisme pour éviter ces désagréments !

Denis Magré

Le verre se trie partout et se recycle à l'infini !

Tristes constatations du SIPOM de Revel qui assure la collecte du verre sur le territoire : après analyse des ordures ménagères, il y a encore trop de verre dans celles-ci : pots de yaourts en verre, flacon de vernis à ongles, flacon de parfum.... Une bouteille en verre sur trois mises sur le marché s'y trouve.

Une bouteille de 75cl égale 300g de verre. Sur ce territoire, ce sont 330 tonnes de trop dans les ordures et qui pèsent lourd dans la facture. C'est beaucoup trop.

Chacun est un premier maillon de la chaîne du recyclage et doit prendre conscience qu'en réalisant rigoureusement le geste de pré-tri, le verre d'emballage sera recyclé à 100% et à l'infini.



Le verre est transformé en calcin, fondu et redonne une pâte de verre. Aussi est-il redit : « Pensons aux économies d'énergie et à la préservation des ressources naturelles sans oublier les éboueurs pour lesquels la présence de verre dans les poubelles peut être dangereuse ».

Le SIPOM remercie toutes les personnes qui ont adopté le « geste verre » permettant de collecter plus de 1000 tonnes par an dans les colonnes à verre.

Que peut-on mettre dans les conteneurs à verre ?
Tout le verre d'emballage, bouteilles, flacons, bo-
caux et pots, flacons de parfum.

Si vous souhaitez des éléments complémentaires,
n'hésitez pas à contacter le SIPOM au
05.62.71.32.96 ou www.sipom.fr.



Le SIPOM met à disposition des habitants des composteurs indivi- duels

Le SIPOM propose des composteurs individuels de 340 litres, en plas-
tique recyclé, et le compostage peut également être réalisé en tas.

Vous pouvez réserver votre composteur par l'intermédiaire du site
www.sipom.fr, ou par téléphone au SIPOM : 05 62 71 32 96.

Un agent du service animation/communication viendra l'installer
avec vous sur rendez-vous. Un suivi sera ensuite assuré une fois par
an environ.



Nous remercions par avance tous les habitants qui s'impliquent au quotidien dans la gestion auto-
nome de leurs déchets.

Le compostage est en effet une gestion éco citoyenne de ses déchets de cuisine et de jardin. A
l'heure actuelle, **la réduction des déchets est un enjeu primordial pour les collectivités locales
et leurs administrés.**

Les poubelles des français contiennent plus de 35% de déchets de cuisine, c'est-à-dire tous les
restes de repas, les fruits et légumes abimés, les épluchures de fruits et légumes et d'autres
déchets biodégradables (mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées, ...). Ces déchets organiques re-
présentent une quantité non négligeable de déchets à ne pas mettre dans les ordures ménagères.

Cette gestion de proximité permet de diminuer la quantité des ordures ménagères, de valoriser
un déchet biodégradable et de récupérer sur place du compost de bonne qualité.

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc.)

- **Comment effectuer un bon paillage ?**
 - Désherbez votre terrain
 - Choisissez le type de paillage
 - Epandez le matériel choisi en couche épaisse



Le SIPOM propose un service de broyage à domicile avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 40€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 20€. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

QUIZZ

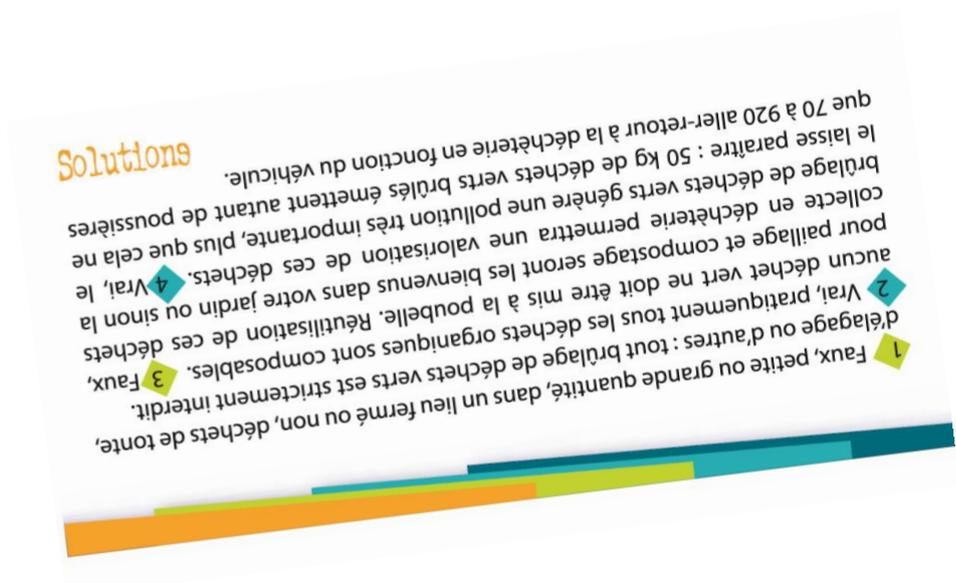
- | | | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| 1. J'ai le droit de brûler mes déchets de tonte de pelouse en petite quantité dans ma cour ou mon jardin non exposé à la route | Vrai <input type="checkbox"/> | Faux <input type="checkbox"/> |
| 2. Mes déchets de jardin peuvent être mis avec mes autres déchets de repas, d'épluchures de légumes dans mon compost | Vrai <input type="checkbox"/> | Faux <input type="checkbox"/> |
| 3. Je peux mettre à la poubelle mes déchets de coupe de végétaux | Vrai <input type="checkbox"/> | Faux <input type="checkbox"/> |
| 4. Je pollue moins à prendre ma voiture pour aller à la déchetterie la plus proche pour jeter mes déchets verts que de les brûler dans mon jardin | Vrai <input type="checkbox"/> | Faux <input type="checkbox"/> |

Qui fait respecter l'interdiction du brûlage ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du Maire).

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée

(art 131-13 du code pénal)



Horaires d'ouverture de la Déchetterie de Caraman

Du Mardi au Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Bienvenue aux nouveaux habitants



Que vous veniez de vous installer à Toutens, que vous soyez locataire ou propriétaire, comment vous sentez-vous dans votre nouveau village ?

Pour connaître votre avis, nous avons interviewé de nouveaux arrivants en 2018 sur le lotissement St Jean à Toutens.

Objet : **Projet d'article pour le bulletin communal annuel de Toutens : Enquête anonymisée sur un échantillon de la population de Toutens**



Bienvenue aux nouveaux habitants !

Que vous veniez de vous installer à Toutens, que vous soyez locataire ou propriétaire, comment vous sentez-vous dans votre nouveau village ?

Vous êtes :

- un ménage avec enfant(s)
- un ménage sans enfant(s)

Composition du ménage :

1 personne 2 personnes 3 personnes 4 personnes > 4 personnes

Année d'installation à Toutens :

- 2017
- 2018

Votre environnement :

- Pourquoi avoir choisi Toutens comme lieu de résidence ?

Comment qualifieriez-vous votre nouveau village ?

Très agréable Agréable Peu agréable Désagréable
 Sécurisant Peu sécurisant

Comment qualifieriez-vous votre voisinage ?

Très agréable Agréable Peu agréable Désagréable
 Calme Bruyant

- Votre avis sur les infrastructures, l'accessibilité aux commerces alentours, soins médicaux etc...

En résumé, les ménages installés récemment à Toutens sont venus rechercher le bien-être, le calme, la proximité du travail ou d'une agglomération et pour un coût du terrain abordable.

D'une façon générale, l'environnement est sécurisant et le voisinage sympathique et ils apprécient la prise en charge des enfants par le bus scolaire devant la mairie.

- Comment qualifieriez-vous la circulation du point de vue de la sécurité routière dans le village et aux environs ?

Situation professionnelle :

Actif Non actif

si actif, distance Domicile / Travail

> 10 kms > 20 kms > 30 kms

Moyen de déplacement :

Véhicule personnel Transports en commun
 Autre (co-voiturage, vélo...)

Que connaissez-vous de Toutens ?

Le site Internet L'équipe municipale Le Maire L'adjointe au maire

Souhaitez-vous des informations sur :

La vie scolaire Les activités sportives Le service des élections
 Le ramassage des déchets Les animations au village autre

Suggestions et commentaires

Merci pour votre participation !

Document complété à remettre à vos conseillères municipales :

- Geneviève Housau : genevieve.tolosan@gmail.com
- Sophie Serra : sophie.serra3@orange.fr

Parmi les pistes d'amélioration relatives aux services ou autres :

- Avoir un dépôt ou un distributeur automatique de pain
- Augmenter le nombre de containers poubelles à la sortie du lotissement
- Absence d'éclairage dans le lotissement
- Avoir une meilleure information sur la vie du village et des activités culturelles/sportives proposées
- Être informés des dates de réunions du conseil municipal par affichage en mairie
- Sécuriser le carrefour de la Vierge

Nous espérons que ce bulletin communal ainsi que notre site internet sauront répondre à vos interrogations en termes de connaissance de la vie de votre village et des alentours.

Pour les questions sur les infrastructures ou sur la sécurité routière celles-ci font l'objet de délibération en Conseil Municipal ou sont précisées au règlement de copropriété du lotissement.

Vie associative

Vous retrouverez toutes ces informations sur notre site internet www.mairie-toutens31.fr



LE COMITE DES FETES

Chaque année, le dernier Week-End de juillet, le Comité des fêtes organise la fête du village. Celle-ci commence le mercredi soir pour se terminer le lundi soir. Au programme, loto, concours de pétanque, jeux pour enfants, magrétade, mounjetade, bals, messe le dimanche matin avec dépôt de gerbe et apéritif offert par la Mairie, feu d'artifice... etc.

Pour plus d'informations contacter le Président, Christian Sansus, au 06 31 34 53 93



TOUTENS PETANQUE CLUB

Les entrainements ou concours ont lieu les vendredis soir, de mai à octobre. Pour toute information ou demande de licence, vous pouvez contacter le président, Christian Caminade par téléphone au 06.82.36.65.72., ou bien par mail à toutens.petanque.club@gmail.com



ACCA de Chasse

Informations auprès du président, Pascal Méric au 06 22 51 13 75



LA BELOTE TOUTENSOISE

Les concours de belote ont lieu tous les vendredis soirs à 21h00 à la salle des fêtes, d'octobre à avril. Renseignements et inscriptions auprès du Président, Philippe Ragné, au 06 20 74 41 07

Nos quatre présidents et leurs équipes vous souhaitent une excellente année 2019

Cambriolages

En 2018, plusieurs cambriolages se sont produits dans notre commune.

A chaque fois, les voisins "très vigilants" sont intervenus pour entraver le peu de délicatesse des voleurs... Soyons, en 2019, aussi solidaires les uns des autres !

Merci à tous.

Geneviève Horseau
Conseillère municipale

Toutens Pratique

Ramassage des encombrants métaux ferreux

Une fois dans l'année, date communiquée par une information dans les boîtes aux lettres.

Nuisances sonores

Rappel de la réglementation :

Les travaux de jardinage, bricolage etc., à l'aide d'outils susceptibles d'occasionner une gêne au voisinage, peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Prêt de la salle des fêtes

Conditions de réservation :

Résidents : 31 €

- Extérieurs : 300 €

- Caution : 500 €

Assurance obligatoire.

Coin lecture

En 2019 la permanence à la Maison des associations, continuera de vous accueillir une fois par mois, le 1^{er} samedi matin du mois de 11h à 12h.

Envie de Pizza

Un camion « PIZZA » passe une fois par semaine dans le village, tous les jeudis soirs de 18h à 21h à côté de la salle des fêtes...

Nouveau à Toutens



Ouverture : matin: 8h00 - 12h00 - après midi: 14h00 - 19h00

Prêt de véhicule pendant vos réparations.

Démarches administratives

Quelques informations utiles pour vous aider dans vos démarches

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- ✓ 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mmx 45 mm)
- ✓ Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou à la suite d'une perte ou d'un vol (- de 3 mois)
- ✓ Ancienne carte d'identité s'il y a lieu
- ✓ Un justificatif récent de domicile à vos noms et prénoms (facture EDF, téléphone ou Impôt) (- de 3 mois)
- ✓ Justificatif de nationalité française s'il y a lieu

Les demandes de CNI se font à la Mairie de Villefranche-de-Lauragais. Attention : si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, la procédure de demande sera différente et payante (25 € en timbre fiscal)

PASSEPORT

Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique, et devra être déposée dans les mairies équipées de dispositifs spécifiques : Villefranche-de-Lauragais, Montgiscard, Castanet-Tolosan.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Les demandes se font par internet sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes nouvel habitant de la commune ou si vous venez d'avoir 18 ans, vous devez vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

MAIRIE	05 61 83 30 40
PORTABLE MAIRIE (EN CAS D'URGENCE)	06 40 95 02 03
PERCEPTION CARAMAN	05 61 83 10 64
LA POSTE CARAMAN	05 62 18 82 70
GENDARMERIE CARAMAN	05 62 18 70 10
DDT VILLEFRANCHE	05 62 71 75 00
CC Terre de Lauragais	05 61 80 87 96

Numéros d'Urgence

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
SOS MÉDECINS	05 61 33 00 00
URGENCES MÉDECINS	08 05 85 31 31
URGENCES PÉDIATRIQUES (PURPAN)	05 61 77 22 33
URGENCES DEPUIS UN PORTABLE	112
ENFANCE EN DANGER	119
SOS VIOLENCES CONJUGALES	3919
PHARMACIE DE GARDE	3237
CENTRE ANTI-POISON TOULOUSE	05 61 77 74 47
VÉTÉRINAIRE VILLEFRANCHE	05 61 81 64 01

Permanences de Terres du Lauragais

www.terres-du-lauragais.fr

Terres du Lauragais en quelques chiffres

Superficie : 617 Km²

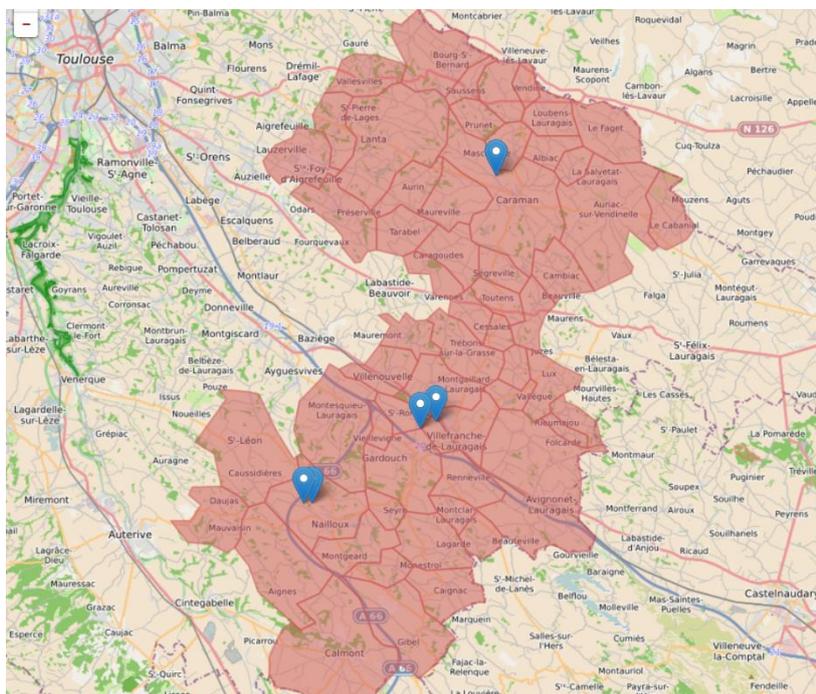
Population : 38555 habitants

(Chiffre INSEE 2015)

Nombre de communes : 58

Nombres d'agents : 350

[Albiac](#)
[Auriac-sur-Vendinelle](#)
[Aurin](#)
[Avignonnet-Lauragais](#)
[Beauteville](#)
[Beauville](#)
[Bourg-Saint-Bernard](#)
[Caignac](#)
[Calmont](#)
[Cambiac](#)
[Caragoudes](#)
[Caraman](#)
[Cessaies](#)
[Folcarde](#)
[Francarville](#)
[Gardouch](#)
[Gibel](#)
[La-Salvetat-Lauragais](#)
[Lagarde](#)
[Lanta](#)
[Le Cabanial](#)
[Le Faget](#)
[Loubens-Lauragais](#)
[Lux](#)
[Mascarville](#)
[Mauremont](#)
[Maureville](#)
[Mauvaisin](#)
[Monestrol](#)



[Montclar-Lauragais](#)
[Montesquieu-Lauragais](#)
[Montgaillard-Lauragais](#)
[Montgeard](#)
[Mourville-Basses](#)
[Nailloux](#)
[Prunet](#)
[Préserville](#)
[Renneville](#)
[Rieumajou](#)
[Saint-Germier](#)
[Saint-Léon](#)
[Saint-Pierre-de-Lages](#)
[Saint-Rome](#)
[Saint-Vincent](#)
[Sainte-Foy-D'Aigrefeuille](#)
[Saussens](#)
[Seyre](#)
[Ségreville](#)
[Tarabel](#)
[Toutens](#)
[Trébons-sur-la-Grasse](#)
[Vallesvilles](#)
[Vallègue](#)
[Vendine](#)
[Viellevigne](#)
[Villefranche-de-Lauragais](#)
[Villeneuve](#)

Permanences de la CAF

Les rendez-vous sont gérés par Mme ROUSSETTE de la CAF, téléphoner au pôle de Caraman au 05 62 18 42 80

Un point numérique CAF est accessible à la Mairie de Caraman, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour toutes les questions purement administratives, vous devez vous rendre à :

Saint-Orens : les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 16h30

Adresse : 7 boulevard du Libre Échange

Revel : le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Adresse : CCAS Boulevard Jean Jaurès

Villefranche du Lauragais : le vendredi de 14h à 17h

Adresse : CPAM avenue de Fontasse

Permanences de la M.S.A.

Contact : Mme GAUCI au 05 61 10 40 40
Mardi sur rendez-vous

Permanences d'avocats

En consultation gratuite
Le 1er jeudi de chaque MOIS IMPAIR
Contacter Marilyse BLANCHARD au 05 31 50 45 34

Permanences du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Le 1^{er} jeudi de chaque MOIS PAIR
Sur rendez-vous au 05 62 18 42 80

Espace Info Energie

Chaque mercredi matin, une permanence gratuite est organisée par l'Espace Info Energie dans les locaux de la communauté de communes, à Caraman. Cette permanence est couplée une fois par mois avec un opérateur pour les aides de l'ANAH sur la précarité énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Les Espaces Info Energie assurent un **service gratuit, neutre et indépendant** et vous renseignent en **amont de votre projet sur les solutions techniques et financières à mettre en œuvre pour optimiser la rénovation énergétique de votre logement** (aides financières, orientation sur les choix d'isolant et de chauffage, énergie renouvelable, etc.). Cet accompagnement est aussi valable pour la construction de **bâtiments neufs** ainsi que sur le suivi et la maîtrise de vos consommations via la **mise en place d'eco-gestes**. Des permanences sont aussi présentes sur les communes de Revel, Nailloux et Villefranche de Lauragais.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Bruno BEZIER pour l'Espace Info Energie au 05.34.33.48.02 ou bruno.bezier@cd31.fr

Autres permanences proposées dans le Pays Lauragais :

Revel : les mercredis de 14h à 16h30
Maison Commune Emploi Formation - 12 av. Castelnaudary

Nailloux : les jeudis de 14h à 16h30
CoLaurSud - Chemin du Gril

Villefranche du Lauragais : les vendredis de 9h30 à 12h
Mairie - Place Gambetta

Montferrand : les 1ers vendredis du mois de 13h30 à 16h30
PETR - 3 Chemin Obélisque

Calendrier des vacances scolaires zone C

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		



Rédaction :

- Denis Magré, Maire
- Cécile Maupoint, 1ère adjointe au Maire
- Geneviève Horseau, Conseillère municipale
- Sophie Serra, Conseillère municipale

